

# Journal officiel de l'Union européenne

C 368 A



Édition  
de langue française

Communications et informations

59<sup>e</sup> année  
7 octobre 2016

Sommaire

V Avis

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

**Commission européenne**

2016/C 368 A/01

Avis de vacance pour le poste de directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies  
— Stockholm — (Agent temporaire — Grade AD 14) — COM/2016/20016 . . . . . 1

FR



V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

**Avis de vacance pour le poste de directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies**

**Stockholm**

**(Agent temporaire — Grade AD 14)**

**COM/2016/20016**

(2016/C 368 A/01)

**Présentation**

Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) a été créé en 2005. Il s'agit d'une agence de l'Union européenne qui vise à renforcer les défenses contre les maladies infectieuses en Europe. Son siège est à Stockholm, en Suède.

Conformément à l'article 3 du règlement portant création de l'ECDC <sup>(1)</sup>, celui-ci a pour mission de détecter, d'évaluer et de communiquer les menaces actuelles et émergentes que les maladies infectieuses peuvent représenter pour la santé humaine.

Afin de mener à bien cette mission, l'ECDC collabore avec des organes nationaux de protection de la santé partout en Europe afin de renforcer et de développer la surveillance des maladies et les systèmes d'alerte précoce à l'échelle du continent. Sa collaboration avec des experts dans toute l'Europe permet à l'ECDC de mettre en commun les connaissances de tous les membres de l'Union européenne en matière de santé afin d'émettre des avis scientifiques compétents concernant les risques que représentent les maladies infectieuses actuelles et émergentes.

Dans le cadre de sa mission, le Centre:

- a) recherche, recueille, rassemble, évalue et diffuse les données scientifiques et techniques pertinentes;
- b) donne des avis scientifiques et fournit une aide scientifique et technique, y compris en matière de formation;
- c) fournit en temps utile des informations aux États membres, à la Commission, aux agences communautaires et aux organisations internationales ayant des activités dans le domaine de la santé publique;
- d) procède à la coordination des réseaux européens opérant dans les domaines qui relèvent de la mission du Centre, y compris les réseaux établis dans le prolongement d'activités exercées dans le domaine de la santé publique et soutenues par la Commission, et gère les réseaux de surveillance spécialisés,

et

- e) assure l'échange d'informations, de compétences et de meilleures pratiques et facilite la définition et l'exécution d'actions communes.

---

<sup>(1)</sup> Règlement (CE) n° 851/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 instituant un Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (JO L 142 du 30.4.2004, p. 1).

En 2016, le budget de l'agence s'élève à 58,2 millions d'EUR, avec un effectif total de 350 personnes.

Plus d'informations sont disponibles à l'adresse: <http://ecdc.europa.eu>.

### Poste proposé

Le directeur est le représentant légal de l'ECDC et son image vis-à-vis de l'extérieur. Il rend compte à son conseil d'administration. Son rôle est de diriger et de gérer l'ECDC, tout en assumant la responsabilité générale de son fonctionnement et en veillant à la réalisation de ses objectifs.

Il assurera les tâches suivantes:

- assurer la gestion de l'ECDC conformément à son règlement fondateur et à la législation applicable en vigueur, notamment la décision n° 1082/2013/UE du Parlement européen et du Conseil <sup>(2)</sup> relative aux menaces transfrontières graves sur la santé,
- encadrer et gérer le personnel et l'administration de l'ECDC,
- élaborer la stratégie de l'ECDC, le plan de travail pluriannuel et un projet de programme de travail pour chaque année, à soumettre à l'approbation du conseil d'administration, et faire rapport au conseil d'administration sur leur mise en œuvre,
- élaborer et exécuter le budget de l'ECDC conformément au règlement financier-cadre <sup>(3)</sup> des agences ainsi que veiller à une gestion conforme aux principes de bonne gestion financière,
- représenter l'ECDC au sein de l'Union et à l'étranger et assurer la communication directe et indirecte avec tous les acteurs concernés et le grand public dans tous les domaines relevant de sa mission,
- veiller à la coopération entre l'ECDC, les États membres, le Parlement européen et la Commission,
- assurer le secrétariat du conseil d'administration et du forum consultatif et leur fournir un soutien technique et scientifique approprié,
- veiller à ce que le Centre exécute ses tâches de manière à assurer l'excellence scientifique et l'indépendance de ses activités et avis.

### Profil recherché (critères de sélection)

Les candidats doivent posséder:

- une expérience avérée dans l'encadrement et la gestion d'un organisme à un niveau élevé, assortis de responsabilités en matière de stratégie organisationnelle, de direction de personnel et de décisions budgétaires; une expérience acquise dans un environnement multiculturel sera considérée comme un atout,
- une expérience de la planification budgétaire et de la gestion financière d'un organisme,
- une bonne connaissance des questions relevant de la politique et des pratiques en matière de prévention et de contrôle des maladies transmissibles,

---

<sup>(2)</sup> Décision n° 1082/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2013 relative aux menaces transfrontières graves sur la santé et abrogeant la décision n° 2119/98/CE (JO L 293 du 5.11.2013, p. 1).

<sup>(3)</sup> Règlement délégué (UE) n° 1271/2013 de la Commission du 30 septembre 2013 portant règlement financier-cadre des organismes visés à l'article 208 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L 328 du 7.12.2013, p. 42).

- une bonne compréhension des institutions de l'Union, de leur fonctionnement et de leurs interactions,
- l'aptitude à communiquer efficacement avec les parties intéressées (autorités européennes, internationales, nationales et locales; organisations internationales, etc.), les médias et le public,
- la capacité à instaurer des relations de travail de confiance avec les institutions de l'Union européenne, les autorités compétentes des États membres et les autres parties intéressées.

Les candidats satisferont de préférence aussi aux critères suivants:

- un diplôme universitaire dans un domaine qui apporte une valeur ajoutée au champ d'activités de l'ECDC,
- une expérience dans l'encadrement et la gestion d'un organisme en situation de crise.

### **Conditions essentielles (critères d'admission)**

Afin d'être pris en considération pour la phase de sélection, les candidats doivent satisfaire, à la date limite de dépôt des candidatures, aux conditions énoncées ci-dessous:

- *Nationalité* — Les candidats doivent être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne.
- *Titre ou diplôme universitaire* — Les candidats doivent avoir:
  - soit un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme lorsque la durée normale desdites études est de quatre années ou plus,
  - soit un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires, sanctionné par un diplôme et une expérience professionnelle pertinente d'au moins un an lorsque la durée normale desdites études est de trois années ou plus (ladite année d'expérience professionnelle ne peut être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous).
- *Expérience professionnelle* — Les candidats doivent avoir: au minimum 15 ans d'expérience postuniversitaire à un niveau correspondant aux qualifications précitées; sur les 15 années d'expérience professionnelle, au moins 5 années d'expérience professionnelle à un poste d'encadrement supérieur <sup>(4)</sup>.
- *Langues* — Les candidats doivent posséder une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une deuxième de ces langues dans la mesure nécessaire aux fonctions à exercer.
- *Limite d'âge* — Les candidats doivent être en mesure d'effectuer la totalité du mandat de cinq ans avant d'atteindre l'âge de la retraite, fixé à 66 ans.

### **Indépendance et déclaration d'intérêts**

Le directeur sera tenu de présenter une déclaration par laquelle il s'engage à agir en toute indépendance dans l'intérêt public ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à son indépendance. Les candidats doivent confirmer dans leur acte de candidature qu'ils sont disposés, le cas échéant, à faire ces déclarations.

En raison de la nature particulière des fonctions, les candidats convoqués à un entretien de présélection seront tenus de signer une déclaration relative à leurs intérêts, actuels ou futurs, qui pourraient être considérés comme portant atteinte à leur indépendance.

---

<sup>(4)</sup> Dans leur curriculum vitæ, les candidats doivent indiquer, au moins pour les 5 années durant lesquelles ils ont acquis une expérience à un poste d'encadrement supérieur: 1) le titre et la nature des postes d'encadrement occupés; 2) l'importance des effectifs supervisés dans ces fonctions; 3) le volume des budgets gérés; et 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs, ainsi que le nombre de pairs.

Conformément à l'article 16 du statut <sup>(5)</sup>, dont les dispositions s'appliquent par analogie aux agents temporaires, le directeur est tenu, après la cessation de ses fonctions, de respecter les devoirs d'honnêteté et de délicatesse, quant à l'acceptation de certaines fonctions ou de certains avantages.

Cela inclut l'obligation d'informer le conseil d'administration de l'ECDC de son intention d'exercer une activité professionnelle, rémunérée ou non, dans les deux années suivant la cessation de ses fonctions. Si cette activité a un lien avec le travail effectué par l'intéressé durant les trois dernières années de service et risque d'être incompatible avec les intérêts légitimes de l'ECDC, le conseil d'administration de l'ECDC peut, en fonction de l'intérêt du service, soit lui interdire l'exercice de cette activité, soit le subordonner à toute condition qu'elle juge appropriée.

### Sélection et nomination

Le directeur sera nommé par le conseil d'administration de l'ECDC sur la base d'une liste établie par la Commission européenne, après avoir fait une déclaration devant le Parlement européen et avoir répondu aux questions de celui-ci. Le présent avis sert de base pour l'établissement de la liste de la Commission. Il convient de noter que l'inscription sur la liste ne constitue pas une garantie de recrutement.

Un jury de présélection sera mis en place par la Commission. Les candidats présentant le meilleur profil pour les besoins spécifiques de la fonction, sélectionnés selon leurs mérites et les critères exposés ci-dessus, seront invités à un entretien par ce jury. Le jury de présélection établira une liste des candidats proposés pour un entretien avec le comité consultatif des nominations (CCN) de la Commission européenne. Les candidats invités à un entretien avec le CCN seront soumis à une évaluation dans un centre d'évaluation géré par des conseillers en recrutement extérieurs à l'institution. Les candidats retenus par le CCN participeront ensuite à un entretien avec les commissaires concernés.

À l'issue de ces entretiens, la Commission adoptera une liste de candidats, qui sera présentée au conseil d'administration de l'ECDC.

Celui-ci s'entretiendra avec les candidats figurant sur cette liste et nommera l'un d'eux. Avant d'être nommé par le conseil d'administration, le candidat retenu sera invité à s'adresser au Parlement européen et à répondre à ses questions.

Il est possible que les candidats soient convoqués à des entretiens ou épreuves en sus de ceux indiqués ci-dessus.

### Égalité des chances

L'Union européenne applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination, conformément à l'article 1<sup>er</sup> *quinquies* du statut <sup>(6)</sup>. Elle veille scrupuleusement à éviter toute forme de discrimination dans ses procédures de recrutement et encourage activement les candidatures féminines.

### Conditions d'emploi

Le directeur sera recruté en qualité d'agent temporaire de l'ECDC au grade AD 14, conformément à l'article 2, point a), du régime applicable aux autres agents des Communautés européennes <sup>(7)</sup>, pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois.

Le lieu d'affectation est Stockholm (Suède), où se trouve le siège de l'ECDC.

### Procédure de dépôt des candidatures

**Avant d'introduire votre candidature, veuillez vérifier soigneusement si vous remplissez toutes les conditions d'admission, notamment en ce qui concerne le type de diplôme et l'expérience professionnelle.**

<sup>(5)</sup> Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, p. 21.  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1962R0031:20110101:FR:PDF>.

<sup>(6)</sup> Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, p. 12.  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1962R0031:20110101:FR:PDF>.

<sup>(7)</sup> Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, p. 187.  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1962R0031:20110101:FR:PDF>.

Si vous souhaitez postuler, vous devez impérativement poser votre candidature par internet sur le site:

<https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/>

et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure.

Vous devez remplir votre candidature en ligne dans le délai imparti <sup>(8)</sup>. Il vous est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour le faire, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet pourrait faire échouer l'opération et vous obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai de dépôt des candidatures expiré, il ne vous sera plus possible de poser votre candidature. Les inscriptions tardives par courrier électronique normal ne seront pas acceptées.

Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique valable, qui sera utilisée pour confirmer la création de votre dossier de candidature et vous informer de l'issue de la procédure de sélection. Veuillez signaler à la Commission européenne tout changement d'adresse électronique.

Les candidats doivent charger un curriculum vitæ, sous forme de fichier Word ou PDF, et rédiger en ligne une lettre de motivation (maximum 8 000 caractères). Le curriculum vitæ et la lettre de motivation doivent être rédigés en allemand, en anglais ou en français.

Les candidats convoqués à un entretien de présélection seront tenus de signer une déclaration relative à leurs intérêts, actuels ou futurs, qui pourraient être considérés comme portant atteinte à leur indépendance.

### **La non-réception de ce numéro signifie que la candidature n'a pas été enregistrée!**

Veillez noter qu'il n'est **pas** possible de suivre en ligne les étapes du traitement de votre candidature. Toute information concernant le statut de votre candidature vous sera communiquée directement. La procédure de sélection, comprenant toute correspondance avec les jurys au cours de la sélection, se fera en anglais <sup>(9)</sup>.

*Si vous êtes atteint d'un handicap qui vous empêche d'introduire votre candidature en ligne, vous pouvez envoyer votre curriculum vitæ et votre lettre de motivation par courrier recommandé <sup>(10)</sup>, au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures, le cachet de la poste faisant foi. Toute communication ultérieure entre la Commission européenne et ces candidats se fera par courrier postal. Dans ce cas, vous devez joindre à votre curriculum vitæ et à votre lettre de motivation un certificat, délivré par une instance habilitée, attestant votre handicap. Veuillez également indiquer, sur papier libre, toute disposition particulière que vous estimez nécessaire pour faciliter votre participation à la procédure de sélection.*

Pour tout renseignement complémentaire ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à: HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu.

### **Date limite de dépôt des candidatures**

La date limite d'inscription est fixée au 9 novembre 2016. L'inscription en ligne sera close à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.

### **Protection des données à caractère personnel**

La Commission européenne (durant la phase préparatoire), puis l'ECDC veilleront à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données <sup>(11)</sup>.

---

<sup>(8)</sup> Au plus tard le 9 novembre 2016, à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.

<sup>(9)</sup> Le jury veillera à ce qu'aucun avantage indu ne soit accordé aux candidats dont l'anglais est la langue maternelle.

<sup>(10)</sup> Commission européenne, direction générale des ressources humaines et de la sécurité, unité «Personnel d'encadrement et secrétariat CCN», COM/2016/20016, SC11 8/36, 1049 Bruxelles, Belgique.

<sup>(11)</sup> JO L 8 du 12.1.2001, p. 1.









ISSN 1977-0936 (édition électronique)  
ISSN 1725-2431 (édition papier)



**Office des publications de l'Union européenne**  
2985 Luxembourg  
LUXEMBOURG

**FR**